

Cohésion Sociale

Bassin de vie dynamique et communauté solidaire, la Riviera du Levant entend conduire des actions dans le champ de la cohésion sociale dans un intérêt communautaire.

La cohésion sociale, pour le bien-être de tous les citoyens

Le Conseil de l'Europe définit la cohésion sociale comme : « La capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation, à gérer les différences et les divisions, et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de l'ensemble de ses membres ».

Bien que cette thématique ne soit pas de la compétence première de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant, cette dernière entend intervenir dans le champ de l'action sociale dans plusieurs domaines d'intervention : la petite enfance, la jeunesse, les personnes âgées et dépendantes, et de manière plus générale, l'insertion par voie économique.

Il s'agit ainsi de sensibiliser les habitants du territoire aux actions menées en ce sens par la CARL : permettre un **accès équitable aux ressources**, veiller à **l'égalité d'accès à l'emploi**, favoriser l'accès à la santé ou garantir la tranquillité publique, participent de la cohésion sociale; mais aussi sur celles que chacun peut mener pour contribuer au bien-être de tous.

La mise en place d'une politique commune d'information en direction de la jeunesse, d'un Plan Local de l'Insertion par l'Economique (PLIE) communautaire et d'une politique communautaire de santé et d'amélioration du parcours résidentiel des personnes âgées et dépendantes, sont également au programme de ce plan d'action sociale.

Le Pôle Insertion/Politique de la Ville de la CARL

Ce service de la CARL, mis en place en avril 2018, a en charge les questions d'insertion, de sécurité et de prévention de la délinquance ainsi que de la coordination des actions des Centres communaux d'action sociale (CCAS) dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire. Les élus de La Riviera du Levant ont en effet acté la perspective de création d'un Centre Intercommunal d'action sociale (CIAS) dématérialisé pour la gestion des projets d'intérêt communautaire. Ce CIAS ne se substituera pas pour autant aux CCAS, qui garderont leur fonctionnement propre et leurs prérogatives locales. Les actions de proximité et les aides aux administrés des quatre commune demeureront de la compétence communale.

La responsable du Pôle a également en charge la coordination du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), créé en 2016 et qui entre dans sa phase opérationnelle cette année. Pour autant, les élus de la CARL ont fait le choix de conserver les trois CLSPD (Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) existants sur le territoire communautaire, dans un souci de gestion des action de proximité. Sous la coordination du CISPD, ils contribueront à la mise en place d'une stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance à l'échelle de l'agglomération.



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**

93 Bd du Général de Gaulle
97190 Le GOSIER
0590 48 47 47
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRE :

lundi, mardi et jeudi :
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;
mercredi et vendredi :
07h30 - 13h00